

## ARTISTES - AUTEURS

URSSAF LIMOUSIN

[www.artistes-auteurs.urssaf.fr](http://www.artistes-auteurs.urssaf.fr)

## POUR NOUS CONTACTER

Tél : 0806 804 208 (prix d'un appel local)

## RÉFÉRENCES

N° Compte

Page 1/1

CADRE LEGAL

NA 02

A LIMOGES ,le 5 Décembre 2019

Objet : Code d'activation

Madame,

Vous trouverez dans ce document le code d'activation qui vous permettra d'adhérer et de bénéficier des services en ligne sur [www.artistes-auteurs.urssaf.fr](http://www.artistes-auteurs.urssaf.fr).

Nous vous invitons à procéder à votre inscription.

Pour réaliser cette opération, vous devez vous connecter sur notre site muni de votre identifiant et du code d'activation joint.

Pour faciliter votre démarche, un mode opératoire est disponible en ligne.

Identifiant : **votre numéro de sécurité sociale avec la clé (15 chiffres)**

Code d'activation : **XXXXXXXXXXXXXX**

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

La Direction

Code RND : 1.2.1.C.X

**ARTISTES - AUTEURS**

URSSAF LIMOUSIN

[www.artistes-auteurs.urssaf.fr](http://www.artistes-auteurs.urssaf.fr)**POUR NOUS CONTACTER**

Tél : 0806 804 208 (prix d'un appel local)

**RÉFÉRENCES**

N° Compte : [REDACTED]

SIRET : [REDACTED]

NNI : [REDACTED]

Page 1/1

**CADRE LEGAL**Art. L. 382-1 à L. 382-7 du CSS  
Et R. 382-1 à R. 382-29 du CSS

Code RND : 1.2.1.C.X

NA01

A LIMOGES, le 5 Décembre 2019

[REDACTED]

MR. [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Objet : Certificat d'immatriculation

Madame,

Suite aux informations transmises à nos services lors de votre déclaration de début d'activité, votre immatriculation au régime des Artistes-Auteurs a bien été traitée et votre numéro de compte au titre de cette activité est le suivant :

**Numéro de compte** : [REDACTED]  
**Siret** : [REDACTED]  
**NNI** : [REDACTED]  
**Activité** : [REDACTED]  
**Date d'affiliation** : [REDACTED]

Ce document vaut dispense de précompte jusqu'au 31/12/2021.

Vous pouvez transmettre ce document à votre diffuseur pour être dispensé de précompte.

En cas de non-fourniture, votre diffuseur est dans l'obligation de vous précompter et vous délivrer une attestation sociale selon l'arrêté du 22 février 2019 modifiant l'arrêté du 19 avril 1995.

Pour faciliter vos démarches et vous accompagner dans les différentes obligations envers l'Urssaf, nous vous invitons à consulter le site [www.artistes-auteurs.urssaf.fr](http://www.artistes-auteurs.urssaf.fr). Tous les services en ligne du réseau sont sécurisés et gratuits.

Votre numéro de cotisant est à mentionner dans toute correspondance avec l'organisme. Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

La Direction